



RAPPORT ANNUEL SUR LA QUALITE ET  
LE PRIX DU SERVICE PUBLIC DE LA  
COLLECTE DES DECHETS  
EXERCICE 2018

### 1. Introduction.

### 2. Les ordures ménagères et le tri sélectif.

- 2.1. Les tonnages de la collecte des ordures ménagères.
- 2.2. Les tonnages de la collecte sélective.
- 2.3. Les chiffres financiers de la collecte des OMR (OM et tri sélectif).

### 3. La collecte du verre.

- 3.1. Les tonnages de la collecte du verre.
- 3.2. Le coût de la collecte du verre.

### 4. La collecte des papiers graphiques.

- 4.1. Les tonnages de la collecte du papier.
- 4.2. Le coût de la collecte du papier.

### 5. La pré-collecte.

- 5.1. La fourniture de contenants de collecte.
- 5.2. La maintenance des bacs et des colonnes.
- 5.3. Le lavage des bacs et des colonnes.
- 5.4. Inventaire des équipements.

### Conclusion.

### Annexe.

## 1. Introduction

La communauté d'Agglomération du Gard rhodanien, créée en 2013, représente 44 communes pour 73 424 habitants. La CAGR a pour compétence la collecte des déchets ménagers avec les missions suivantes pour la compétence « collecte » :

- La collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR) et des emballages ménagers recyclables ;
- La collecte du verre en apport volontaire ;
- La collecte des papiers – graphiques en apport volontaire ;
- L'acquisition des équipements de collecte (bacs, colonnes et sacs jaunes), ainsi que la maintenance et le lavage des bacs.

Les évènements marquants de l'année sont :

- L'intégration de la commune de Montfaucon au 1<sup>er</sup> janvier ;
- La procédure d'appel d'offres pour le marché de collecte des ordures ménagères et des emballages ;
- Le changement de prestataire pour la collecte du textile et des papiers de bureau au 4<sup>ème</sup> trimestre 2018 ;
- L'implantation de 45 nouvelles colonnes papiers dans le cadre de l'appel à projet EcoFolio ;
- Les conclusions de l'étude de faisabilité sur la tarification incitative.

Le présent rapport annuel sur le prix et la qualité du service, en application des articles L.2224-5 et L.2313-1 du code général des collectivités territoriales, est destiné à l'information des usagers par présentation à l'assemblée délibérante de notre établissement public de coopération intercommunale. Les éléments concernant la partie « traitement » avec les déchetteries sont présentés dans le rapport « Traitement ».

## 2. Les ordures ménagères résiduelles et les emballages (hors verre)

La collecte des ordures ménagères et des emballages est assurée sur le territoire de l'Agglomération par trois prestataires privés :

- Nicollin ;
- Suez Environnement (cotraitant) ;
- Véolia (sous-traitant).

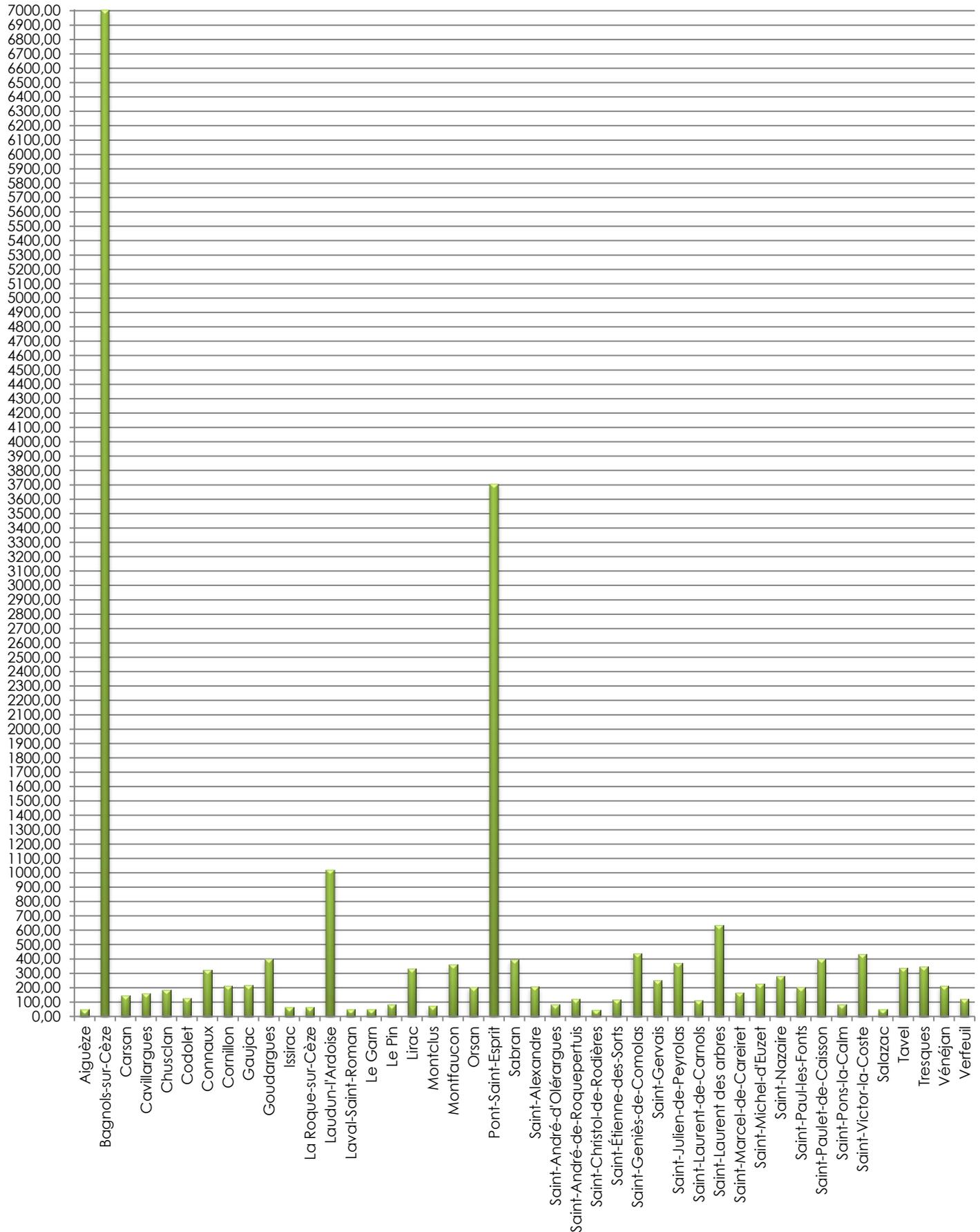
### 2.1. Les Ordures Ménagères Résiduelles

La collecte des OMR est assurée en porte à porte avec des équipements allant du bac individuel (120 litres) au bac collectif (660 litres en majorité). Plus de 5600 bacs OM sont répertoriés et géo localisés sur le territoire. La prestation de maintenance des bacs d'un volume supérieur à 340 litres est assurée par la société Nicollin.

Le tonnage collecté d'OMR transmis par les 3 collecteurs est de 20 443 tonnes pour 2018, soit une augmentation de 3.2 % par rapport à 2017 (19 805 tonnes). Le tonnage augmente de 638 tonnes, soit l'équivalent de 29 semi FMA. Cette hausse s'explique par l'intégration de Montfaucon mais également par un relâchement de la population sur les gestes de prévention et de tri.

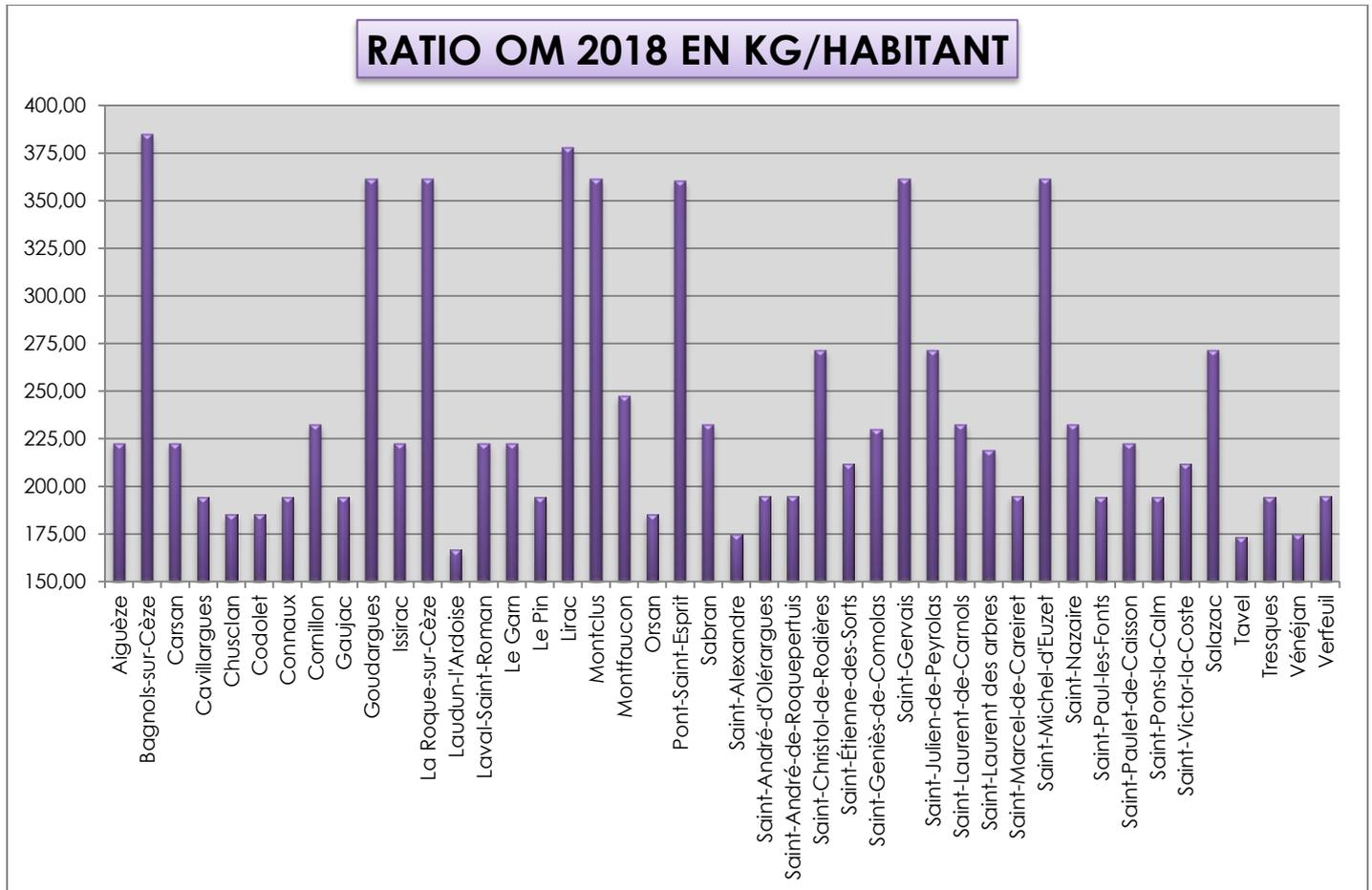
Sont présentés ci-dessous les tonnages d'OMR par commune en 2018 :

## TONNAGES ORDURES MENAGERES 2018 PAR COMMUNE



Concernant le ratio de collecte pour les OMR, celui-ci atteint 278 kg/hab.an sur la base des éléments des collecteurs (272 kg/hab.an en 2017). On constate des ratios supérieurs à 300 kg sur les secteurs urbains et touristiques.

Par contre, ce ratio augmente pour la 1<sup>ère</sup> fois, qui s'explique par une probable reprise de l'activité économique sur le territoire et la présence bien trop importante de déchets valorisables (cartons, végétaux...). La réalisation d'un MODECOM sera intéressante afin de connaître précisément la part valorisable dans les OM.



## 2.2. Les emballages ménagers recyclables (hors verre)

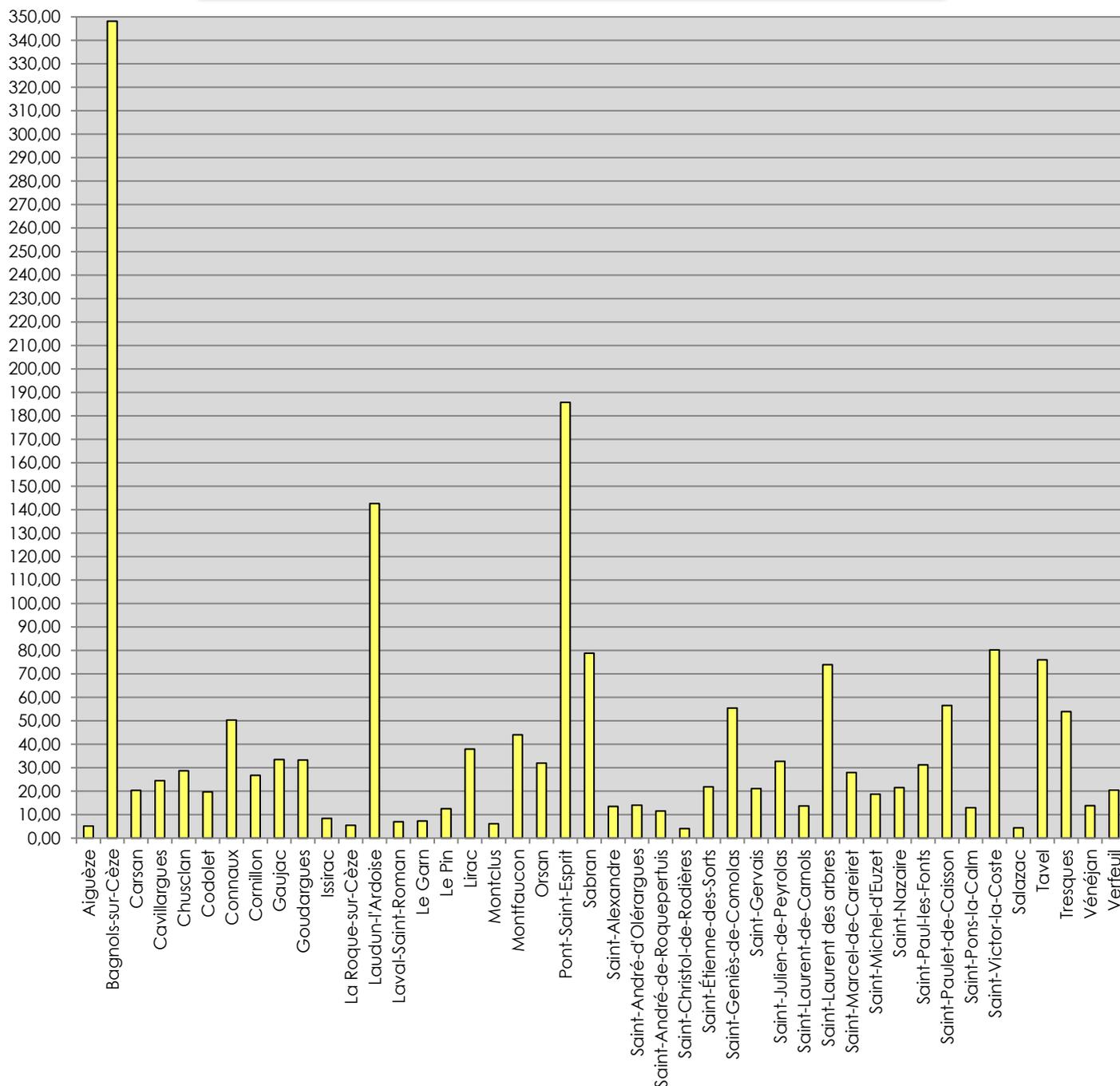
La collecte des emballages se fait en porte en porte, en utilisant comme équipement le sac jaune d'un volume de 100 litres ou les bacs individuels ou collectifs. Près de 2470 bacs sont ainsi implantés sur l'agglomération.

Le tonnage collecté en 2018 est de 1 839 tonnes, soit une augmentation de 12 % par rapport à 2017 (1 637 tonnes).

Le tonnage entrant augmente de façon significative pour la seconde année consécutive (185 tonnes soit l'équivalent de 36 semi FMA de 90 m<sup>3</sup>). Le transfert se confirme pour les emballages plastiques se trouvant auparavant dans les refus et passant aujourd'hui dans les filières de recyclage. Néanmoins, la qualité du gisement a tendance à se dégrader avec une augmentation du taux de refus atteignant 21,9 %

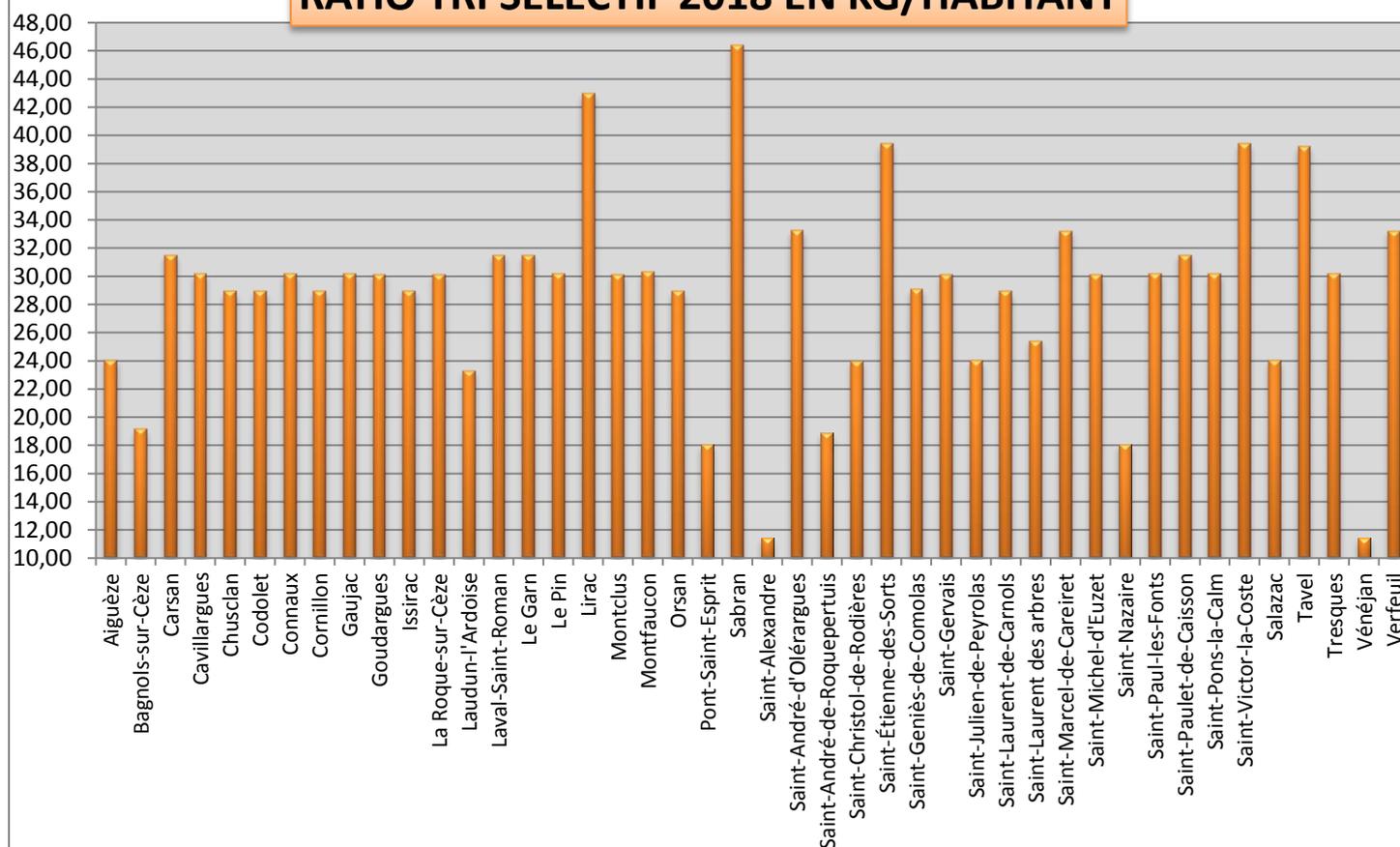
Sont présentés ci-dessous les tonnages d'emballages par commune en 2018 :

## TONNAGES TRI SELECTIF 2018 PAR COMMUNE



Le ratio de collecte pour les emballages entrants (avec refus) est de 25 kg/hab.an, soit une hausse de 11.6 % par rapport à 2017 (22.4 kg/hab.an). A nouveau, la collecte en sacs jaunes permet d'obtenir de bons résultats : secteurs de Garrigues actives, Lirac / Tavel et Val de Tave. Les faibles ratios rencontrés à Saint Alexandre et Vénéjan semblent surprenants compte tenu d'une collecte par bac individuel.

## RATIO TRI SELECTIF 2018 EN KG/HABITANT



### 2.3. Le coût de la collecte des OMR et des emballages

La totalité du service est assurée par des prestataires privés en 2018. Le montant par prestataire ainsi que le montant total sont les suivants :

	Montant TTC
Prestation Nicollin	2 536 981 €
Prestation Suez	672 739 €
Prestation Véolia	393 543 €
Total des prestations « collecte des OMR et des emballages »	3 423 263 €

Le coût à l'habitant de la collecte des OMR et des emballages est de **46,6 € / an**.

### 3. La collecte du verre

Le verre est exclusivement collecté en apport volontaire par colonnes aériennes, semi enterrées (Bagnols-sur-Cèze) et enterrées (Saint Geniès de Comolas) d'un volume de 3 à 4 m<sup>3</sup>. La société VIAL assure le vidage de ces équipements sur le territoire et transfère ce flux jusqu'à la Verrerie du Languedoc (Vergèze).

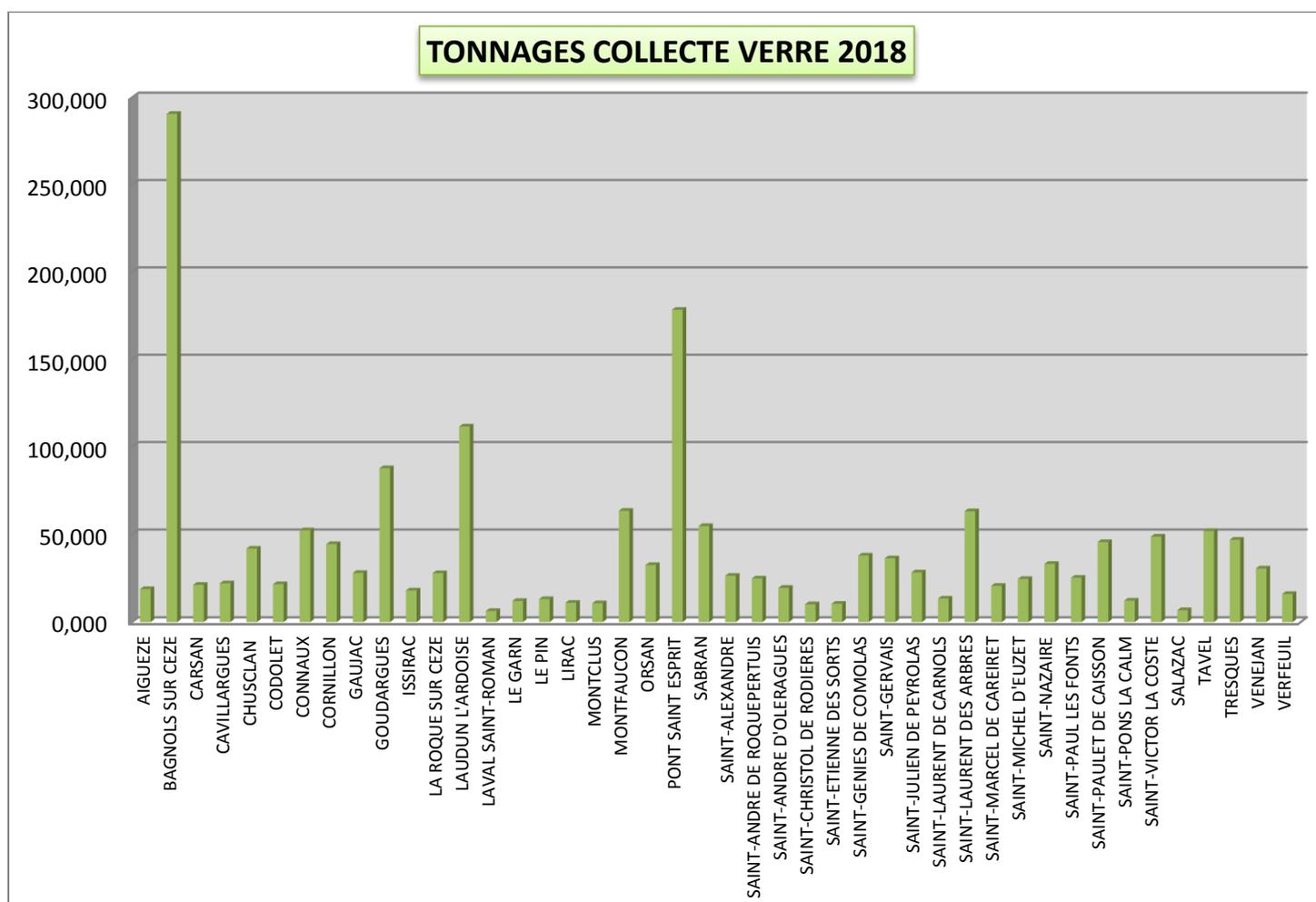
L'Agglomération dispose de 320 colonnes soit un taux d'équipement d'1 colonne pour 229 habitants.

#### 3.1. Les résultats de la collecte du verre

Le tonnage en 2018 est de 1 800 tonnes, soit une augmentation de 5.8 % par rapport à 2017 (1 701 tonnes). Le territoire connaît sa 2<sup>ème</sup> année de hausse concernant ce flux.

Cette augmentation s'explique par le travail du service sur l'optimisation des emplacements de colonne, mais également le démarrage du nouveau marché de collecte avec des exigences contractuelles (minimum de passage par mois, lavage des colonnes...).

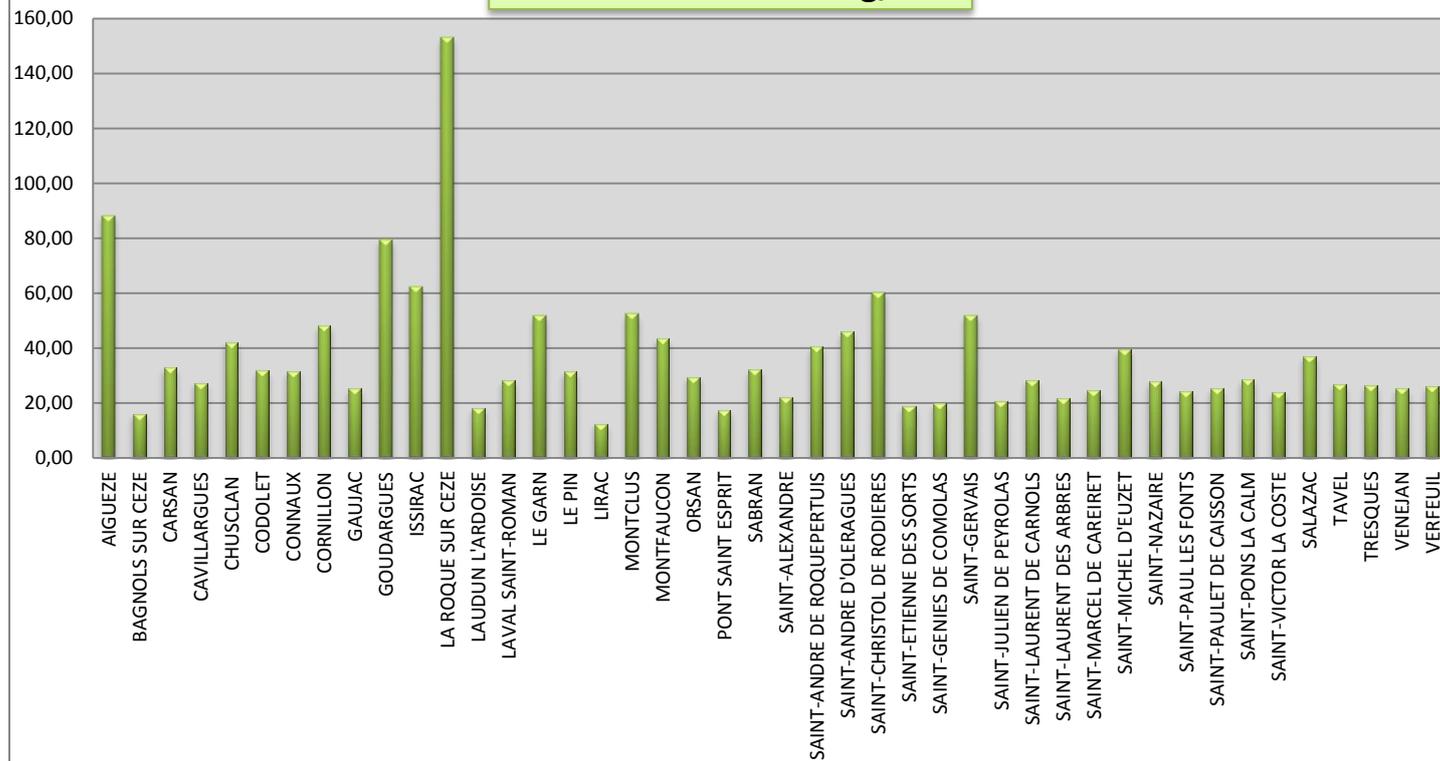
La répartition du tonnage par commune est la suivante :



En terme de performance, le ratio de collecte est de 24,5 kg/hab.an (hors déchetteries), alors que le ratio départemental s'élève à 29 kg/hab.an. Ce résultat est encourageant mais des progrès restent à réaliser. Le programme de remplacement de colonnes prévu en 2019 offrira aux habitants

de l'agglomération un nouveau maillage de PAV. Un travail en collaboration avec les mairies est également nécessaire afin de garder les emplacements propres.

### RATIO VERRE 2018 en kg/hab.



Les communes touristiques comme Aiguézès, Goudargues, La Roque sur Cèze obtiennent d'excellentes performances avec un ratio supérieur à 60 kg/hab.an. Par contre, les 3 communes urbaines atteignent difficilement les 20 kg/hab.an malgré les efforts réalisés par le service en collaboration avec les mairies et le prestataire.

### 3.2. Le coût de la collecte du verre

Le coût de la collecte du verre est de 79 030 € TTC soit 43.9 € TTC / tonne et 1,1 € / habitant.

## 4. La collecte des papiers graphiques

Comme pour le verre, les papiers sont collectés en apport volontaire par colonnes aériennes et semi enterrées (Bagnols sur Cèze). 268 colonnes sont réparties sur le territoire, soit 1 colonne pour 273 habitants.

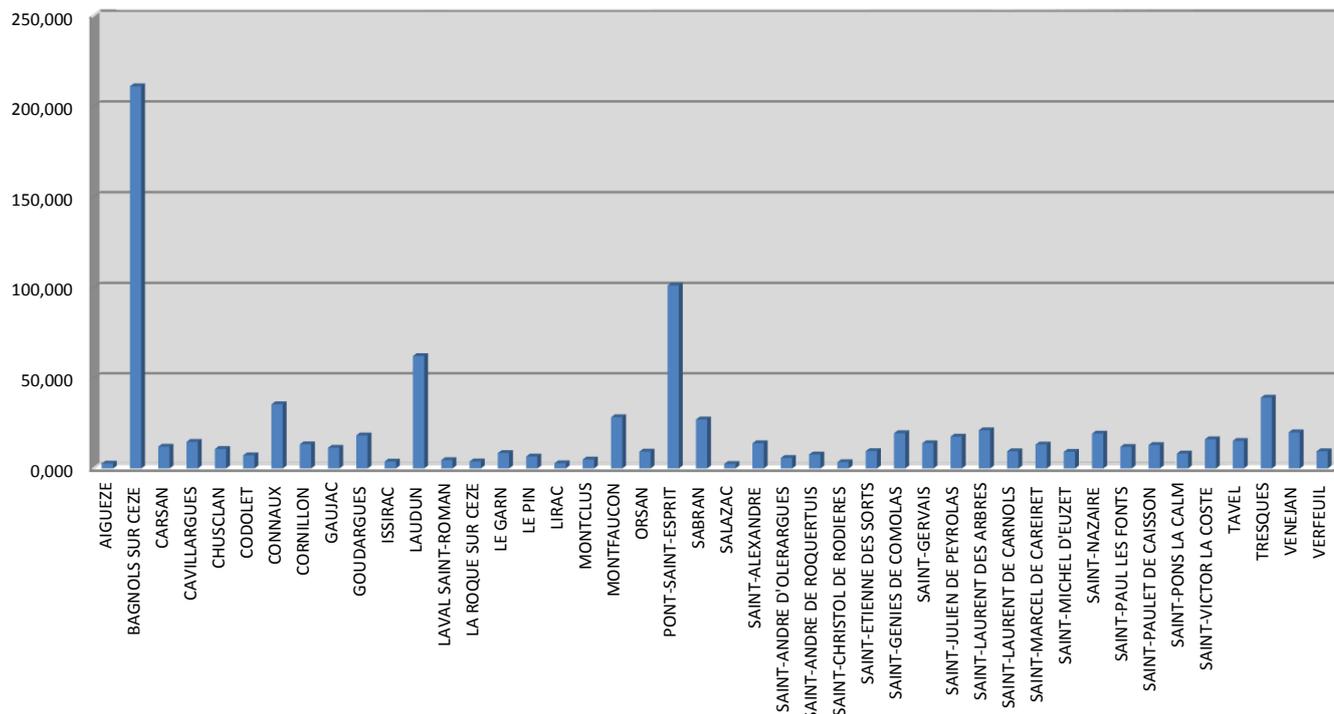
La société Paprec effectue le vidage de ces équipements pour l'amener jusqu'au centre de tri de Pujaut où le produit est trié / conditionné pour le compte des sociétés papetières.

### 4.1. Les résultats de la collecte du papier.

Le tonnage 2018 est de 902 tonnes, soit une augmentation de 5,6% par rapport à 2017. Cette hausse s'explique principalement par la mise en place de 45 nouvelles colonnes sur le territoire, dans le cadre de l'appel à projets Ecofolio.

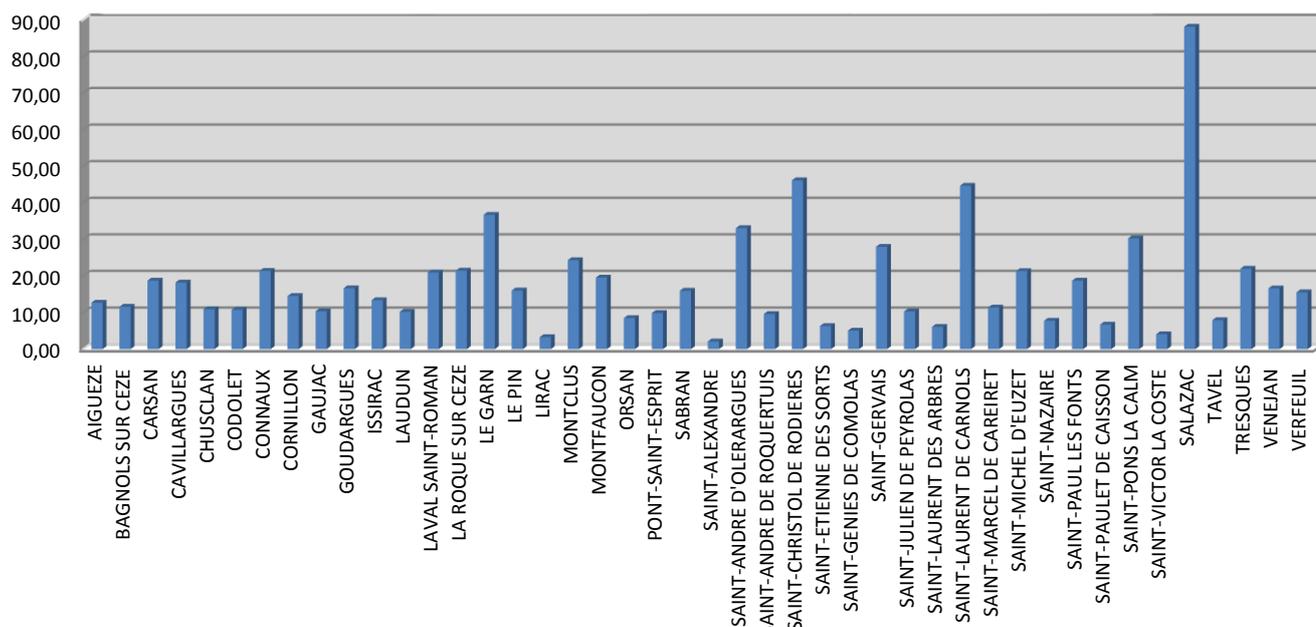
La répartition par commune est la suivante :

### TONNAGES COLLECTE PAPIER 2018



Le ratio de collecte sur le territoire de l'agglomération est de 12,3 kg/hab.an. Même si ce ratio augmente de 5 % par rapport à 2017, il continue d'être faible par rapport à la moyenne départementale (18,6 kg/hab.an).

### RATIO COLLECTE PAPIER 2018



Les ratios égaux ou supérieurs à 40 kg/hab.an se situent sur le secteur du SPAC (Salazac, Le Garn, Saint Christol de Rodières). Concernant les communes urbaines, le ratio est encore inférieur à 20 kg/hab.an malgré les efforts afin d'améliorer le maillage des PAV et les rendre plus accessibles aux habitants.

Comme pour les bornes de verre, une attention toute particulière doit être portée sur la propreté des PAV, et ce en collaboration avec les services communaux.

L'Agglomération a également mis en place la collecte des papiers de bureau dans les mairies et les écoles. Le changement de prestataire a fait baisser le tonnage collecté pour atteindre 10 tonnes. D'où la décision de choisir l'entreprise Nicollin après consultation, afin d'améliorer le taux de collecte et retrouver un tonnage annuel de 30 tonnes.

## 4.2. Le coût de la collecte du papier.

Le montant de la collecte du papier pour l'ensemble du territoire est de 40 709 € TTC, soit 45,1 € TTC / tonne et 0.22 € TTC / hab.an.

## 5. La pré-collecte.

Par pré-collecte, nous entendons la fourniture de contenants pour la collecte : les colonnes aériennes papier et verre, les bacs pour OM et tri et les sacs jaunes. Cette compétence se divise en trois axes :

- La fourniture de contenants de collecte ;
- La maintenance des équipements de collecte ;
- Le lavage des contenants de collecte.

### 5.1. La fourniture de contenants de collecte.

La fourniture de contenants de collecte s'élève à :

- 180 406 € TTC pour les bacs (fournisseur : Contenur) et colonnes (fournisseur : Plastic Omnium)
- 45 421 € TTC pour les sacs jaune (fournisseur : Interpack).

### 5.2. La maintenance des bacs.

Les coûts de maintenance sont :

- Bacs OM et tri : 105 810 € TTC.

### 5.3. Le lavage des bacs et des colonnes (verres et OM semi-enterrées).

Les coûts de lavage sont :

- Bacs OM et tri : 56 477 € TTC.
- Colonnes : 15 251 € TTC.

Pour rappel, 2 campagnes de lavages des bacs sont réalisées dans l'année.

### 5.4. Inventaire des équipements

La campagne d'inventaire s'est terminée en 2017, permettant d'avoir la liste avec géolocalisation des bacs collectifs des OM et des emballages, ainsi que des colonnes verre, papiers et textiles. Cet inventaire a été régulièrement mis à jour en 2018, avec l'ajout des 45 colonnes papiers.

**Conclusion :**

Les résultats de la collecte des ordures ménagères et assimilés sont les suivants pour 2018 :

Flux	Tonnage 2018	Ecart / 2017
OMR	20 443 tonnes	+ 3.2 %
Emballages	1 839 tonnes	+ 12 %
Verre	1 800 tonnes	+ 5.8 %
Papiers Graphiques	902 tonnes	+5.6 %
<b>Total OMA</b>	<b>24 984 tonnes</b>	<b>+ 4.1 %</b>

Malgré les actions de prévention (compostage...) et l'élargissement des consignes de tri, l'Agglomération connaît sa 1<sup>ère</sup> augmentation pour les ordures ménagères résiduelles. Plusieurs hypothèses peuvent expliquer cette hausse :

- Une probable reprise de l'activité économique sur le territoire ;
- Un mauvais respect des consignes de tri de la part des habitants pour le flux OM, où se retrouvent en quantité importante végétaux, verre ou cartons...

Par contre, on note une évolution positive pour les 3 flux recyclables (verre, papiers, emballages) avec des augmentations des ratios de collecte allant de 5 à 11 %. Les extensions des consignes de tri continuent à porter leur fruit, avec un effet d'entraînement sur les autres flux.

C'est pour ces raisons qu'il est nécessaire de continuer les différentes actions sur le tri (animation, démarche en porte à porte en habitat collectif, participation aux manifestations locales...), le tri à la source des bio-déchets (compostage individuel ou collectif).

La collaboration avec les différents services communaux doit être poursuivie et développée pour optimiser l'implantation des bacs ou des colonnes, éviter les dépôts d'encombrants au pied des PAV et les dépôts sauvages.

Enfin, l'étude réalisée cette année a permis de démontrer l'intérêt de mettre en place une redevance incitative, un des leviers permettant la réduction importante de déchets. La mise en place de la tarification incitative devrait démarrer fin 2019.

L'objectif est ainsi de passer d'une stratégie de salubrité publique vers une politique de prévention pour le territoire !

COMMUNES	POPULATION	TONNAGES 2018			
		OM	TRI SELECTIF	PAPIER	VERRE
AIGUEZE	213	47,36	5,12	2,70	18,80
BAGNOLS SUR CEZE	18203	7005,75	348,20	211,10	290,58
CARSAN	646	143,63	20,36	12,09	21,22
CAVILLARGUES	812	157,68	24,50	14,78	22,11
CHUSCLAN	994	183,98	28,76	10,83	41,83
CODOLET	680	125,86	19,68	7,31	21,61
CONNAUX	1668	323,91	50,33	35,65	52,29
CORNILLON	925	214,91	26,77	13,41	44,44
GAUJAC	1110	215,55	33,49	11,49	28,01
GOUDARGUES	1105	399,10	33,29	18,37	87,72
ISSIRAC	289	64,25	8,37	3,86	18,01
LA ROQUE SUR CEZE	182	65,73	5,48	3,90	27,85
LAUDUN	6117	1018,40	142,58	62,36	111,63
LAVAL SAINT-ROMAN	222	49,36	7,00	4,65	6,29
LE GARN	233	51,80	7,34	8,55	12,04
LE PIN	416	80,78	12,55	6,67	13,07
LIRAC	884	333,72	38,00	2,90	10,98
MONTCLUS	204	73,68	6,15	4,96	10,69
MONTFAUCON	1455	359,82	44,10	28,42	63,41
ORSAN	1104	204,34	31,95	9,36	32,51
PONT-SAINT-ESPRIT	10279	3705,18	185,73	101,37	178,40
SABRAN	1700	394,97	78,88	27,15	54,73
SAINT-ALEXANDRE	1186	207,42	13,58	13,99	26,36
SAINT-ANDRE D'OLERARGUES	423	82,36	14,06	5,86	19,51
SAINT-ANDRE DE ROQUERTUIS	611	118,97	11,53	7,75	24,82
SAINT-CHRISTOL DE RODIERES	168	45,61	4,03	3,50	10,12
SAINT-ETIENNE DES SORTS	556	117,92	21,92	9,63	10,40
SAINT-GENIES DE COMOLAS	1907	438,56	55,44	19,57	37,90
SAINT-GERVAIS	700	252,82	21,09	14,02	36,33
SAINT-JULIEN DE PEYROLAS	1362	369,74	32,72	17,66	28,26
SAINT-LAURENT DE CARNOLS	475	110,35	13,74	9,54	13,40
SAINT-LAURENT DES ARBRES	2909	635,76	73,92	21,20	63,12
SAINT-MARCEL DE CAREIRET	841	163,75	27,95	13,27	20,64
SAINT-MICHEL D'EUZET	623	225,01	18,77	9,25	24,57
SAINT-NAZAIRE	1194	277,41	21,57	19,37	33,13
SAINT-PAUL LES FONTS	1035	200,99	31,23	11,99	25,25
SAINT-PAULET DE CAISSON	1793	398,65	56,51	13,01	45,58
SAINT-PONS LA CALM	430	83,50	12,97	8,30	12,22
SAINT-VICTOR LA COSTE	2036	431,83	80,26	16,21	48,70
SALAZAC	184	49,95	4,42	2,50	6,77
TAVEL	1939	336,21	76,00	15,31	51,91
TRESQUES	1788	347,21	53,95	39,26	46,92
VEJENAN	1208	211,26	13,84	20,04	30,55
VERFEUIL	615	119,75	20,43	9,54	15,99
<b>TOTAL</b>	<b>73424</b>	<b>20444,809</b>	<b>1838,561</b>	<b>902,65</b>	<b>1800,649</b>

COMMUNES	POPULATION	RATIO EN KG/HAB.	
		OM	TRI
AIGUEZE	213	222,35	24,04
BAGNOLS SUR CEZE	18203	384,87	19,13
CARSAN	646	222,34	31,52
CAVILLARGUES	812	194,19	30,17
CHUSCLAN	994	185,09	28,93
CODOLET	680	185,09	28,94
CONNAUX	1668	194,19	30,17
CORNILLON	925	232,34	28,94
GAUJAC	1110	194,19	30,17
GOUDARGUES	1105	361,17	30,13
ISSIRAC	289	222,32	28,97
LA ROQUE SUR CEZE	182	361,18	30,13
LAUDUN	6117	166,49	23,31
LAVAL SAINT-ROMAN	222	222,34	31,51
LE GARN	233	222,32	31,52
LE PIN	416	194,19	30,17
LIRAC	884	377,51	42,99
MONTCLUS	204	361,18	30,13
MONTFAUCON	1455	247,30	30,31
ORSAN	1104	185,09	28,94
PONT-SAINT-ESPRIT	10279	360,46	18,07
SABRAN	1700	232,34	46,40
SAINT-ALEXANDRE	1186	174,89	11,45
SAINT-ANDRE D'OLERARGUES	423	194,70	33,24
SAINT-ANDRE DE ROQUERTUIS	611	194,71	18,87
SAINT-CHRISTOL DE RODIERES	168	271,49	23,99
SAINT-ETIENNE DES SORTS	556	212,09	39,42
SAINT-GENIES DE COMOLAS	1907	229,97	29,07
SAINT-GERVAIS	700	361,17	30,13
SAINT-JULIEN DE PEYROLAS	1362	271,47	24,02
SAINT-LAURENT DE CARNOLS	475	232,32	28,93
SAINT-LAURENT DES ARBRES	2909	218,55	25,41
SAINT-MARCEL DE CAREIRET	841	194,71	33,23
SAINT-MICHEL D'EUZET	623	361,17	30,13
SAINT-NAZAIRE	1194	232,34	18,07
SAINT-PAUL LES FONTS	1035	194,19	30,17
SAINT-PAULET DE CAISSON	1793	222,34	31,52
SAINT-PONS LA CALM	430	194,19	30,17
SAINT-VICTOR LA COSTE	2036	212,10	39,42
SALAZAC	184	271,47	24,02
TAVEL	1939	173,39	39,20
TRESQUES	1788	194,19	30,17
VENEJAN	1208	174,88	11,46
VERFEUIL	615	194,72	33,22
<b>TOTAL</b>	<b>73424</b>	<b>278,45</b>	<b>25,04</b>